

Mercredi 1er octobre 2014

Communiqué de presse

Marie-Pierre de la Gontrie, secrétaire nationale aux Libertés publiques et à la Justice

Action de groupe : un engagement tenu, des victimes mieux protégées

Le Parti socialiste se réjouit de l'entrée en vigueur ce jour de l'action de groupe en matière de droit de la consommation, qu'il défend depuis de nombreuses années.

Cette mise en œuvre démontre, s'il en était besoin, que le gouvernement agit pour protéger des français.

Alors que la droite l'avait annoncée à plusieurs reprises, sans jamais tenter de la mettre en œuvre, le gouvernement est dans l'action et concrétise aujourd'hui un engagement du président de la République.

C'est aussi à nouveau la concrétisation d'une proposition portée par les socialistes dans leur projet.

Cette action de groupe permettra à des consommateurs lésés de se regrouper pour obtenir réparation de leur préjudice au lieu de renoncer comme aujourd'hui, faute de pouvoir se lancer seul dans une procédure compliquée et coûteuse.

Elle permettra de mieux protéger les victimes de dommages de faibles montants et de renforcer les droits des individus face à la puissance des groupes industriels, financiers et commerciaux.

Le Parti socialiste souhaite que cette action de groupe puisse être étendue au droit de la santé et de l'environnement.